

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1100, rue St-Omer à Lévis, **le mardi quatorze (14) avril deux mille quinze à 17h30.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Mario Fortier, Vice-président  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
M. Pierre Lainesse, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
Mme Ann Jeffrey, Administratrice  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint  
Mme. Francine Marcoux, trésorière

**SONT ABSENTS :**

M. Serge Côté, Administrateur  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.

**-ORDRE DU JOUR-**

---

**\*\*\*\*\* PÉRIODE DE QUESTIONS \*\*\*\*\***

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire **\*\*\* en début \*\*\*** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Excuses des administrateurs
3. Déplacement de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis du mois d'avril 2015
4. Adoption des propositions d'amélioration de service : période automne 2015
5. Mandat à la Société de transport de Sherbrooke pour l'acquisition de deux modules du logiciel de planification du réseau Hastus dans le

cadre de la réalisation du projet du système d'aide à l'exploitation et information voyageurs (SAEIV)

6. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation écrite pour la construction de dalles de béton et d'asphalte requis pour l'implantation d'abribus
7. Levée de l'assemblée

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

### - RÉSOLUTION 2015-045-

Il est proposé par Madame Nathalie Plante  
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du mardi, 14 avril 2015  
soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

---

## 2.- Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s

### - RÉSOLUTION 2015-046 -

**ATTENDU :** que l'article 19 de la loi sur les Sociétés de transport en commun stipule qu'un membre du conseil d'administration peut perdre son statut d'administrateur s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives et qu'il n'est pas excusé de ses absences par le Conseil d'administration lors de la troisième assemblée qui suit;

**ATTENDU :** que Messieurs Michel Patry et Michel Turner ont prévenu le secrétaire et/ ou le Président du Conseil d'administration de leur absence lors des assemblées ordinaires du 26 février et du 26 mars 2015;

**ATTENDU** que le Conseil d'administration juge qu'il y a lieu d'excuser M. Michel Patry et M. Michel Turner ;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil excuse les absences de Monsieur Michel Patry et Monsieur Michel Turner lors des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis tenues les 26 février et 26 mars 2015.

**Adoptée.-**

---

**3.- Déplacement de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis du mois d'avril 2015**

**- RÉSOLUTION 2015-047-**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-003 « Adoption du calendrier des Assemblée ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2015 »

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité pour plusieurs administrateurs de participer à cette rencontre;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis devant se tenir le jeudi 23 avril 2015, au 2175 Chemin du Fleuve à Lévis à compter de 19h30 soit déplacée au 29 avril à la même heure et au même endroit;

**QUE** ce changement d'horaire soit communiqué en temps et lieu aux résidents par la voie d'une publication dans un hebdomadaire de Lévis.

**Adoptée.-**

---

#### **4.- Adoption des propositions d'amélioration de service : période automne 2015**

##### **- RÉSOLUTION 2015-048 -**

**CONSIDÉRANT QUE:** le déploiement progressif du nouveau réseau de la STLévis implique des améliorations ponctuelles jusqu'à sa réalisation complète ;

**CONSIDÉRANT QUE:** les modifications proposées concernent :

1. L'ajout de neuf (9) parcours intégrés (Express) destinés à supporter nos grands générateurs de déplacements que sont les écoles, le Cégep Lévis-Lauzon et le Campus du Mouvement Desjardins;
2. Diminution des temps de parcours sur les Lévisien 1-2 et 3 ;
3. Augmentation de la fréquence en heure de pointe AM/PM en semaine pour certains parcours ;
4. La bonification de l'offre de service le soir et les fins de semaine;
5. La combinaison de certains parcours Express existants afin d'optimiser le nombre de passagers par course;
6. Synchronisation, 8 mois sur 12 (66% du temps), de certains parcours avec le service des traversiers

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction de l'Exploitation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte les propositions d'amélioration de service  
suivantes :

#### **Parcours Lévisien 1**

- Diminution des temps de déplacement entre les Terminus de la Traverse et Lagueux;
- Ajustement des temps de passage et modifications de certaines heures de départs;
- Ajout d'un départ du Terminus de la Traverse à 18h12 vers le Terminus Lagueux :
- Ajustement des temps de passage pour les parcours locaux d'Autocar des Chutes au parc-relai-bus (PRB) des Rivières.

#### **Parcours Lévisien 2**

- Diminution des temps de déplacement entre le Terminus de la Traverse et le Terminus de la Médecine :
- Ajustement des temps de passage et modifications de certaines heures de départs;
- Augmentation de la fréquence :
  - Soir en semaine / Samedi / Dimanche aux 20 minutes
- Ajustement des temps de passage pour les parcours locaux 27R/35R/Taxibus.

#### **Parcours Lévisien 3**

- Réduction des temps de déplacement entre le Terminus Lagueux et le Terminus de la Médecine :
- Ajustement des temps de passage et modifications de certaines heures de départs;
- Augmentation de la fréquence :
  - Hors-pointe le jour de semaine aux 30 minutes

- Ajustement des temps de passage pour les parcours locaux d'Autocar des Chutes au parc-relai-bus (PRB) des Rivières;

#### **Parcours 15 Pintendre :**

- Pointe AM/PM : 20 minutes
- Diminution des temps de déplacement
- Augmentation de la fréquence de passage :
- Soir en semaine /Samedi/Dimanche : 60 minutes.

#### **Parcours 27 Express :**

- Combinaison des retours : 16h10 du Cégep Garneau et 16h31 du Terminus de la Médecine :
- Retour à 16h17 du Terminus de la Médecine :
- Modification de tracé : départ du Terminus de la Médecine, Quatre-Bourgeois, chemin Sainte-Foy, Madeleine-de-Verchère, René-Lévesque, de l'Université, des Sciences-Humaines et retour sur le boulevard Laurier direction Saint-Jean-Chrysostome(Lévis).

#### **Parcours 34 Express :**

- Combinaison des départs de 6h25 et 7h02 de St-Romuald :
- Départ à 6h45 de St-Romuald.

#### **Parcours 35 Express :**

- Combinaison des départs de 7h50 et 8h20 de Charny :
  - Départ à 8h05 de Charny
- Retrait du retour à 15h31 du Terminus de la Médecine :
- Combinaison des retours de 16h31 et 17h02 du Terminus de la Médecine :

- Retour à 16h45 du Terminus de la Médecine

#### **Parcours Express Lévis - Québec centre-ville (ELQ) :**

- **Combinaison des départs de 7h10 et 7h25 de Lévis :**
  - Départ à 7h20 de Lévis
- **Départ de 6h40 de Lévis :**
  - Modification de tracé : départ de la rue des Calfats, Guillaume-Couture, **de la rue Saint-Romuald, du Sault, Guillaume-Couture** et retour sur le tracé en vigueur à Québec
  - Effectue la rue du Sault en entier
- **Départ de 16h55 de Québec :**
  - Modification de tracé : retour de Québec, Guillaume-Couture, **du Sault, de la rue Saint-Romuald, Guillaume-Couture** jusqu'à du Sault
  - Effectue la rue du Sault en entier

#### **Parcours Express Lévis Garneau :**

- **Changement de nom pour le 33 Express :**

#### **Parcours 31 Express**

- **Départs AM vers Cégep Lévis-Lauzon :**
  - Modification du départ de 6h40 à 6h53
  - Nouveau départ à 7h53
  - Modification de tracé : départ de la rue St-Jean-Chrysostome, Vanier, de la Coulée, de Taniata, des Champs, de Pierre-Beaumont, de Taniata, du Basilic, du Fenouil, de la Menthe, de la Prairie, de Taniata, Guillaume-Couture jusqu'au Cégep Lévis-Lauzon.
  -
- **Retours PM vers St-Jean-Chrysostome :**
  - Nouveaux retours à 16h08 et 17h08

## Parcours intégrés (Express)

- **Création de nouveaux parcours intégrés :**
  - 191 St-Rédempteur / St-Romuald (116)
    - 2 départs / 2 retours
  - 221 St-Nicolas Bernières / St-Romuald
    - 1 départ / 1 retour
  - 231 St-Nicolas Village / St-Romuald
    - 2 départs / 2 retours
  - 241 St-Rédempteur / St-Romuald
    - 1 départ / 1 retour
  - 222 St-Nicolas Bernières / Lévis centre
    - 1 départ / 1 retour
  - 232 St-Nicolas Village / Lévis centre
    - 1 départ / 1 retour
  - 242 St-Rédempteur / Lévis centre
    - 2 départs / 2 retours
  - 915 Pintendre / Lévis centre
    - 1 départ / 1 retour
  - 133 St-Jean-Chrysostome
    - 3 départs / 3 retours

**QUE** les améliorations/modifications de service présentées ci-dessus entrent en vigueur à compter du 31 août 2015;

**QUE** ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD DEX-2015-24), la Direction de l'Exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires et la livraison du service de transport collectif;

**QUE** ces modifications, conformément à l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* soient communiquées à la population à partir de la semaine du 10 août 2015.

**Adoptée.-**

---



**5.- Mandat à la Société de transport de Sherbrooke pour l'acquisition de deux modules du logiciel de planification du réseau Hastus dans le cadre de la réalisation du projet du système d'aide à l'exploitation et information voyageurs (SAEIV)**

**RÉSOLUTION 2015-049-**

- CONSIDÉRANT** que les sociétés de transport de Lévis, Saguenay, Trois-Rivières et Sherbrooke (ci-après désignées par «sociétés participantes») ont convenu d'un Protocole d'entente - Système de transport intelligent (STI);
- CONSIDÉRANT** que le développement des systèmes SAEIV et SIPE faisant partie dudit protocole a été fait en intégrant des modules de la suite Hastus 2008, lesquels sont fournis en impartition auxdits systèmes ;
- CONSIDÉRANT** que les sociétés participantes ont développé en cours de projet une expertise qui leur permet une plus grande autonomie pour l'utilisation du logiciel Hastus et qu'en conséquence, il y a lieu de passer du mode opération «en impartition» en mode opération «en régie» en migrant vers une solution «propriétaire» de la suite Hastus 2010 ;
- CONSIDÉRANT** que les sociétés participantes, grâce à cette migration, obtiendront des gains en efficacité et des économies de coûts en planification du réseau;
- CONSIDÉRANT** que par le protocole d'entente, la Société de transport de Sherbrooke a été mandatée pour assurer la gestion du projet et octroyer les contrats ;
- CONSIDÉRANT** que la Société de transport de Sherbrooke peut octroyer, en vertu de l'article 101.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, un contrat de gré à gré dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec un système existant ;
- CONSIDÉRANT** que la Société de transport de Sherbrooke a négocié de gré à gré, pour et au nom des sociétés participantes, avec la firme GIRO inc., un prix pour l'acquisition des modules «Crew» et «Véhicule» du logiciel Hastus, au montant de

226 103 \$ plus taxes, lequel est réparti selon la clef de répartition suivante entre les sociétés participantes :

- i. Le coût de la licence est réparti au prorata du nombre de véhicules en pointe

Lévis	Saguenay	Trois-Rivières	Sherbrooke
28,13%	25,78%	16,8%	29,3%

- ii. Les services professionnels et autres dépenses sont répartis également entre les sociétés participantes

**CONSIDÉRANT**

que suivant cette répartition, les coûts totaux d'acquisition s'établiront comme suit :

Lévis	Saguenay	Trois-Rivières	Sherbrooke	Total
61 078 \$	57 664 \$	44 576 \$	62 785 \$	226 103 \$

**CONSIDÉRANT**

que l'acquisition des modules «Crew» et «Véhicule» de la suite Hastus doit être approuvée par chacune des sociétés participantes, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués;

**CONSIDÉRANT**

la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

**QUE** la Société de transport de Sherbrooke soit mandatée pour acquérir les modules «Crew» et «Véhicule» du logiciel de planification du réseau Hastus dont la part est au montant de 226 103 \$ plus taxes, dont 61 078 \$ pour et au nom de la Société de transport de Lévis.

**QUE** la présente résolution fasse partie intégrante du Protocole d'entente Système de transport intelligent (STI).

**Adoptée.-**

---

**6.- Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation écrite pour la construction de dalles de béton et d'asphalte requis pour l'implantation d'abribus**

**- RÉSOLUTION NO 2015 -050-**

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2012-174 adoptée le 13 décembre 2012 autorisant la Direction générale à procéder à l'acquisition de 35 abribus à être implantés sur une période de cinq (5) ans sur le réseau de la STLévis;

**CONSIDÉRANT QUE :** de ces trente-cinq (35) abribus neufs, dix (10) devraient être implantés au cours de la période estivale 2015 et qu'une douzaine d'abribus existants devraient également être relocalisés durant la même période;

**CONSIDÉRANT QUE:** conformément à la politique d'achat de biens et services de la STLévis et l'estimation des coûts figurant dans la FPD ST Lévis 2015-25, un appel d'offres sur invitation écrite doit être fait ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à lancer un appel d'offres sur invitation écrite pour la construction de dalles de béton et d'asphalte requis pour l'implantation d'abribus.

---

**Adoptée.-**

**7. - Levée de l'assemblée**

**- RÉSOLUTION 2015-051-**

Il est proposé par Monsieur Michel Turner

appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**